



Liberté . Égalité . Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFECTURE DE LA DRÔME**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA DROME**

**RECUEIL SPECIAL N° 16 - FEVRIER 2016**

**publié le 11/02/16**

## **SOMMAIRE**

### **DIRECTION REGIONALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE AUVERGNE-RHONE-ALPES**

- Arrêté n° 2016-1 DRPJJ-26 portant subdélégation de signature à Monsieur Marc BRZEGOWY, Directeur Régional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Auvergne-Rhône-Alpes à certains de ses collaborateurs



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**DIRECTION  
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

**DIRECTION REGIONALE  
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

ARRETE N° 2016-1 DRPJJ-26

Portant subdélégation de signature de M. Marc BRZEGOWY  
Directeur régional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Auvergne-Rhône-Alpes  
A certains de ses collaborateurs

Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016007-0008 du 11 janvier 2016 portant délégation de signature à M. Marc BRZEGOWY, directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse Auvergne-Rhône-Alpes;

ARRETE

Article 1 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BRZEGOWY, directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse Auvergne-Rhône-Alpes, délégation de signature est donnée à M. François-Xavier FEBVRE, adjoint au directeur régional, à M. Pierre THOMASSIER, directeur de l'évaluation, de la programmation des affaires financières et immobilières et à Mme Dana SEIGNEZ, adjointe au directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de la Drôme-Ardèche pour le département de la Drôme, pour signer les documents énumérés à l'article 1 de l'arrêté du 11 janvier 2016 portant délégation de signature de M. Marc BRZEGOWY.

Article 2 : M. le directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Lyon le 3 février 2016

Le directeur régional de la protection  
judiciaire de la jeunesse Auvergne-Rhône-Alpes

Signé Marc BRZEGOWY